



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2022

Présents : BUONO Gérard - LASSALAS Frédéric - GROSJEAN Joël - GOBET Christelle - GALÉA Sabrina - BECKER Yvon - BOUNEMOURA Elodie - DAJOUX Olivier - DESROCHES Adrien - FITON-CHAVALLE Emilie - GUÉNON Cyril - LEONARDI Stéphane - LYOT Patrick.

Convoqués en séance ordinaire le 1^{er} AVRIL 2022 à 20 H 00 - EN MAIRIE.

Excusés ayant donné pouvoir : GRIMALDI Sébastien à BUONO Gérard - BIDAUT Guillaume à GALÉA Sabrina

Absent excusé :/

Désignation d'un secrétaire de séance : GOBET Christelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17/03/22, le conseil délibère.

M le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : Demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté (chèque arbre).

ORDRE DU JOUR :

1. Affectation des résultats 2021 : Budgets Commune - Gîte de Domange - Service Bois
2. Vote des taux des taxes communales
3. Vote des subventions allouées aux associations locales et extérieures
4. Vote des budgets 2022 : Commune - Gîte de Domange - Service Bois
5. Versement aide exceptionnelle UKRAINE
6. Devis divers
7. Informations diverses.

1^{ER} POINT : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

1.1 Budget Commune

	Résultat de clôture 2020	Affectation 2021	Résultat de l'exercice 2021	Restes A Réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
INVEST.	- 76 315.09 €		12 792.96 €	Dépenses : 55 000 €	-63 522.13 €
FONCT.	235 617.12 €	76 316.00 €	180 159.14 €	Recettes : 0 €	339 460.26 €
	159 302.03 €		192 952.10 €		

DECIDE à l'unanimité d'affecter au budget 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante : Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au C/1068, la somme de 118 523 €.

Le surplus est reporté en recettes de fonctionnement au C/002.

1.2 Budget Gîte de Domange

	Résultat de clôture 2020	Affectation 2021	Résultat de l'exercice 2021	Restes A Réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
INVEST	6 752.54 €		1 788.24 €	Dépenses : 7 500 €	8 540.78 €
FONCT.	9 336.93 €	0 €	- 1 835.22 €	Recettes : 0 €	7 501.71 €
	16 089.47 €		- 46.98 €		

DECIDE à l'unanimité d'affecter au budget 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante : Le surplus est reporté en recettes en recettes de fonctionnement au C/002.

1.3 Budget Service Bois

	Résultat de clôture 2020	Affectation 2021	Résultat de l'exercice 2021	Restes A Réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
INVEST.	977.00 €		- 4 899.67 €	Dépenses : 0 € Recettes : 0 €	- 3 922.67 €
FONCT.	98 055.06 €		- 14 643.46 €		83 411.60 €
	99 032.06 €		- 19 543.13 €		

DECIDE à l'unanimité d'affecter au budget 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante : Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au C/1068, la somme de 3 923 €. Le surplus est reporté en recettes en recettes de fonctionnement au C/002.

2^{ème} POINT : VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :

- Foncier bâti = 34.21 %
- Foncier non bâti = 41.22 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

3^{ème} POINT : VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET EXTÉRIEURES

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, DECIDE d'allouer à chaque association suivante, le versement d'une subvention communale :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES	VOTE POUR	VOTE CONTRE	VOTE ABSTENTION
ASS VIE SCOLAIRE - IGE	350	15	/	/
ASS CLOS BARDOT - IGE	150	14	/	1
ASS COMITE DES FETES – IGE	830	13	1	1
ASS CLUB DE L'AMITIÉ - IGE	250	15	/	/
ASS FOYER RURAL - IGE	2 000	9	6	/
ASS LE PATRIMOINE IGEEN - IGE	500	14	/	1
ASS RESTAURANT SCOLAIRE - IGE	4000	15	/	/
ASS SOU DES ECOLE - IGE	1 200	10	4	1
ASS NATURE ET JARDIN - IGE	200	14	/	1
ADMR – LA ROCHE VINEUSE	200	14	/	1
PREVENTION ROUTIERE MACON	50	14	/	1
AMICALE DES DONNEURS DE SANG VAL LAMARTINIEN	100	15	/	/
A.N.A.C.R. – MACON	20	15	/	/
LYCEENS EN CŒUR – MACON	50	15	/	/
SECOURS POPULAIRE	50	15	/	/
JEUNES AGRICULTEURS 71	50	15	/	/
TOAL DES SUBVENTIONS	10 000			

4^{ème} POINT : VOTE DES BUDGETS 2022

4.1 Budget Commune

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget de la commune qui s'équilibre respectivement, en dépenses et recettes, à :

Fonctionnement : 982 600 €

Investissement : 989 065 €

Exposé entendu, le Conseil Municipal, VOTE ledit budget comme suit

Section de fonctionnement et d'investissement : **à l'unanimité**

4.2 Budget Gîte de Domange

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe Gîte de Domange qui s'équilibre respectivement, en dépenses et recettes, à :

Fonctionnement :29 390 €

Investissement :23 850 €

Exposé entendu, le Conseil Municipal, VOTE ledit budget comme suit

Section de fonctionnement et d'investissement : **à l'unanimité**

4.3 Budget Service Bois

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe Gîte de Domange qui s'équilibre respectivement, en dépenses et recettes, à :

Fonctionnement : 205 500 €

Investissement : 197 320 €

Exposé entendu, le Conseil Municipal, VOTE ledit budget comme suit :

Section de fonctionnement et d'investissement : à l'unanimité

5^{ème} POINT : AIDE EXCEPTIONNELLE UKRAINE

M le Maire expose :

Dans le contexte de la crise ukrainienne actuelle, il est possible d'apporter une aide à la population ukrainienne.

La démarche repose sur le FACECO (Fonds d'Action extérieure des collectivités territoriales) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) qui vise à fournir aux collectivités un outil pour mettre en œuvre cette possibilité.

Exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'abonder le fonds FACECO en versant une aide exceptionnelle de 200 € à la population ukrainienne.
- DIT que cette dépense sera imputée sur le compte 6748 du budget communal 2022.

6^{ème} POINT : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

M le Maire informe l'assemblée de la possibilité de solliciter une aide financière auprès De la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre de l'appel à projets « Vergers de sauvegarde » et dont le but est de sauvegarder les variétés fruitières anciennes et régionales.

- SOLLICITE l'aide de de la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre de l'Appel à Projets « vergers de sauvegarde ».
- VALIDE les devis présentés pour cette opération pour 1739.18 € TTC

7^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- Acquisition de 3 rosiers + 1 jasmin (Grange Trévisan Domange) - Pépinières RICOL pour 86.24 € TTC - Accord à l'unanimité
- Portillon d'accès à l'école (fresque idem que le grand portail côté RD) - MOBILOU Création pour 3 750 € TTC - Accord à l'unanimité.

8^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- Rapport d'activités 2021 du SDIS : Le rapport est à disposition au secrétariat de mairie.
- Point sur les travaux :
 - Chaufferie Bois : le permis de construire a été déposé à la suite de la validation de l'Avant-Projet Définitif.
 - Rénovation de la maison Chavet : présentation des plans d'aménagement.
 - Aménagement du centre bourg : à la suite de la venue de l'ATD, une note d'opportunité doit être présentée courant mai.
 - Projet ZAC (sud PELLENC) : la SEMA présentera l'avant-projet le 21 avril 2022 à 13h30 en mairie.
- Foyer Rural : lecture du courriel reçu le 1^{er} avril 2022
- Brocante 28/08/2022 : le manège enfantin sera présent. La commune prendra en charge l'achat des tickets.
- Inscription des élus(es) pour la tenue du bureau de vote des élections présidentielles du 24 avril 2022.
- Questions diverses :
 - Un poids lourds demande le stationnement vers le parking En Prôle → Une demande doit être transmise en mairie
 - Une stèle à Montmain aurait besoin d'un nettoyage → M le Maire se rendra sur place pour constater.
 - L'éclairage public s'éteint à 21 h et se rallume à 6 h 30 → M le Maire prendra contact avec le SYDEL (programmation des horloges à revoir).

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 H 25.

Le prochain conseil municipal aura lieu le JEUDI 09 JUIN 2022 à 20 h 00 - EN MAIRIE

Affichage le 12 avril 2022.